

Formation et accompagnement de l'école maternelle

Orientations académiques

1. **Renforcer le lien entre tous les acteurs de la formation initiale et continue pour :**
 - Apporter davantage de cohérence dans les différents dispositifs de formation.
 - Mobiliser pleinement le référentiel de formation initiale sur son volet « maternelle ».
 - Assurer une pleine cohérence des interventions des formateurs académiques et INSPE sur les enseignants stagiaires et les néo-titulaires
 - ⇒ **Réunion institutionnalisée entre IEN, formateurs INSPE et PEMF**
2. **Associer les formateurs de l'INSPE à la conception des modules de formation continue des PE (contenus didactiques) :**
 - ⇒ **Participation à l'élaboration des plans de formation départementaux**
3. **Diffuser les résultats des expérimentations recherche-action** (ex : projet IFRANE) afin d'enrichir les connaissances didactiques des formateurs.
 - ⇒ **Intervention de chercheurs lors des journées de formation de formateurs**
 - ⇒ **Mise à disposition des formateurs des ressources associées**
4. **Recenser et mutualiser les parcours Magistère des départements de l'académie afin de repérer les plus pertinents.**
 - ⇒ **Instauration d'un groupe d'experts « maternelle » pour valider les modules les plus pertinents et assurer leur valorisation et diffusion.**
5. **Former le plus tôt possible dans l'année les nouveaux nommés en école maternelle.**
 - ⇒ **Privilégier des stages de 2 jours, avec des formateurs académiques (IEN maternelle, CPC, PEMF)**
6. **Favoriser des pratiques d'observation, de co-enseignement, d'échanges et d'analyses de pratiques pour les enseignants :** co-observation, présence d'un expert, *lesson studies*...
7. **Développer la relation PE / ATSEM pour une collaboration efficace**
 - ⇒ **Rôle des ATSEM au sein de la communauté éducative**
 - ⇒ **Formation conjointe, co-construite EN /collectivités territoriales**
8. **Accompagner les directeurs d'école dans le pilotage des écoles maternelles**
 - ⇒ **Inclure un module sur la maternelle dans la formation statutaire des directeurs**
 - ⇒ **Proposer des modules spécifiques en formation continue**
 - ⇒ **Appui aux écoles :** état des pratiques, accompagnement par IEN maternelle, équipe de circonscription, PEMF
9. **Développer des temps de concertation avec les communes sur l'aménagement des locaux et des espaces en lien avec les besoins des élèves.**
10. **Développer la relation avec des structures petite enfance pour favoriser la cohérence et la continuité du parcours des tout jeunes enfants**
 - ⇒ **Découverte mutuelle : temps de formation, échanges institutionnalisés**
11. **Un groupe académique constitué d'experts de l'école maternelle assure le suivi de la mise en œuvre des orientations du projet académique sur la maternelle.**
 - ⇒ **Accompagnement de la mise en œuvre du projet, définition des axes prioritaires en formation, valorisation des actions innovantes, diffusion de ressources, accompagnement des expérimentations.**